



CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du jeudi 21.05.2026

Grande Salle Hôtel-de-Ville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du plénum du 9 décembre 2025
 2. Comptes 2025 de la Commune de Martigny
 - Rapport de l'organe de révision FIDAG
 - Approbation par le Conseil général
 3. Informations sur le projet de fusion des Communes de Martigny et Vernayaz
 4. Divers
-

CONSEIL GENERAL

Sommaire

1	Introduction	3
2	Approbation de l'ordre du jour	3
3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 09.12.2025	3
4	Approbation des Comptes 2025 de la Commune de Martigny	3
4.1	Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes	3
4.2	Groupe PLR / Jonathan Bochatay	7
4.3	Groupe Le Centre / Romy Giroud	9
4.4	Groupe PS / Milaim Rexhepi	10
4.5	Groupe UDC / Nicolas Rivard	12
4.6	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	16
4.7	Rapport de l'organe de révision FIDAG	17
4.8	Vote	18
4.9	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	18
5	Informations sur le projet de fusion des Communes de Martigny et Vernayaz	18
5.1	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	19
6	Divers	19
6.1	Commission Santé, affaires sociales et formation / Pilar Dini	19
6.2	Commentaire du Conseil municipal / Sandra Moulin-Michellod	21
6.3	Commentaire du Conseil municipal / Aurélie Chappaz	22
6.4	Groupe UDC / François-Xavier Flipo	23
6.5	Commentaire du Conseil municipal / Dorian Farquet	24

CONSEIL GENERAL

1 Introduction

Le Président Monnet souhaite la bienvenue à ce 3^{ème} Plénum.

Nous sommes 55 membres présents, ce qui signifie 54 personnes votantes.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est annoncé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du plénum du 9 décembre 2025
2. Comptes 2025 de la Commune de Martigny
 - Rapport de l'organe de révision FIDAG
 - Approbation par le Conseil général
3. Informations sur le projet de fusion des Communes de Martigny et Vernayaz
4. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 09.12.2025

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

4 Approbation des Comptes 2025 de la Commune de Martigny

4.1 Rapport de la Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunis à trois reprises en avril et mai 2026, les membres de la COGEST ont pu examiner les comptes 2025 présentés par l'Administration communale. La COGEST remercie MM. Petoud et Lopez et leurs différents services pour la clarté des documents présentés et les explications développées. Ainsi, nous avons pu analyser les éléments avec aisance et nous pouvons présenter notre rapport. Merci également à Mme la Présidente Anne-Laure Couchepin-Vouilloz et à M. Frédéric Gay.

Généralités et Message

Les comptes 2025 présentent un résultat équilibré, supérieur aux prévisions budgétaires, ceci grâce à des recettes fiscales supplémentaires ainsi que par des entrées accrues liées aux transactions immobilières, aux successions et aux donations.

Le Conseil municipal poursuit sa politique visant à améliorer le cadre de vie de ses concitoyens. Plusieurs projets importants ont marqué l'année écoulée, on citera notamment l'ouverture de l'UAPE du Totem dans les locaux de la Migros Manoir qui accueille aussi désormais le service des Ressources humaines, la mise en service du passage inférieur des Neuvilles, la rénovation de la piscine municipale, la création d'un terrain de Street Hockey et l'acquisition de l'Hôtel Clerc.

La création de la société MyStep SA renforce cette dynamique.

CONSEIL GENERAL

A fin 2025, la ville compte un total de 3260 entreprises, dont 236 nouvellement créées. Cette vigueur économique est assombrie par le taux de chômage constaté de 6.2 % au 31.12.2025 pour Martigny alors que la moyenne cantonale est de 3.9 %. Selon le Service cantonal de l'industrie, du commerce et du travail, la différence de taux constaté à Martigny et la moyenne cantonale s'explique par des facteurs conjoncturels en ligne avec la tendance cantonale et nationale. Le franc fort, le ralentissement économique généralisé et des effets saisonniers ont contribué à cette hausse des chômeurs.

Les branches économiques ayant connu les variations les plus importantes sont celles des secteurs de la restauration, du commerce de détail, de la construction de bâtiments, des activités d'architecture, des services relatifs aux bâtiments et aménagements extérieurs.

S'agissant des chiffres clés, les comptes 2025 présentent un excédent de revenus de CHF 112'263.37.

La **marge d'autofinancement** s'élève à CHF 9'232'242.20 alors qu'elle était budgétée à CHF 6'507'520.00. Les événements ponctuels et difficilement prévisibles expliquent cet écart favorable de CHF 2'724'722.20. La marge ne couvrant pas les investissements planifiés, le recours à l'emprunt s'est avéré nécessaire pour l'année 2025.

Les **charges du compte de résultats** s'élèvent à CHF 131'880'787.86 contre CHF 127'914'410.40 au budget 2025, soit une différence constatée de CHF 3'966'377.46

Les **revenus du compte de résultats** s'élèvent à CHF 131'993'051.23 contre CHF 124'937'230 au budget, soit une différence constatée de CHF 7'055'821.23.

Les **amortissements comptables** atteignent le total de CHF 8'676'088.77 contre CHF 8'938'900.00 au budget.

Les **investissements nets** s'élèvent à CHF 16'616'171.77 et sont supérieurs à ceux planifiés dans le budget de CHF 14'280'000.00. Cette différence est notamment due à la fin des travaux au passage des Neuilles et ceux du bâtiment de l'ancienne École-club Migros.

Les **charges de personnel** sont inférieures de CHF 1'061'583.09 par rapport au budget et en augmentation de CHF 360'803.87 en comparaison aux comptes 2024. Ceci est dû au fait que le budget prévoyait des engagements de personnel sur l'année complète alors que les engagements effectifs ont été étalés sur le cours de l'année.

Durant l'année 2025, les **indemnités journalières maladie et accidents** pour les collaborateurs et collaboratrices ont été plus importantes que le montant budgété pour un montant de CHF 495'133.55. Le nombre de nouveaux cas a baissé mais la durée moyenne d'indemnisation s'est en revanche allongée.

Avec 57.15 %, les **revenus fiscaux** représentent plus de la moitié des recettes des comptes. Ceci provient principalement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et celui des gains immobiliers.

Les résultats des principaux indicateurs financiers sont les suivants :

Le degré **d'autofinancement** : le résultat de 55.6 % nous informe que plus de la moitié des investissements sont financés par la marge d'autofinancement.

Le taux de 167,5 % de la **dette brute** par rapport aux revenus est considéré comme mauvais. Au vu du cycle d'investissements planifié, ce taux ne va pas s'améliorer durant ces prochaines années.

Proportion des **investissements** : le résultat de 20.90 % dénote un effort d'investissements élevé.

CONSEIL GENERAL

Le **taux d'autofinancement** de 7.9 % (soit le montant de la marge d'autofinancement communale calculée en pourcent des revenus courants) est considéré comme mauvais.

La **dette nette par habitant** passe de CHF 996.00 au 1^{er} janvier 2025 à CHF 1'306.00 au 31 décembre 2025, soit un endettement net de CHF 29'054'330.05. Cet endettement est considéré comme moyen selon les indicateurs de l'Etat du Valais.

La **fortune** figurant au bilan au 31.12.2025 est de CHF 44'986'889.38. L'exercice 2025 n'enregistre aucune attribution à la réserve de politique budgétaire. Le montant de ladite réserve est de CHF 6'515'000.00 au 31 décembre 2025.

Charges et revenus du compte de résultat

Nous vous présentons également un résumé non exhaustif des points analysés ou abordés lors de nos séances :

Administration générale

Un crédit supplémentaire de CHF 230'000.00 a été accordé pour l'aménagement des nouveaux bureaux RH à l'ancienne École-Club Migros.

Formation

Les éducateurs engagés par l'Epicentre sont régulièrement engagés par l'école pour intervenir notamment en soutien aux familles, pour la pose d'un cadre éducatif clair et bienveillant.

Il nous a été exposé qu'entre vingt et trente situations ont été prises en charge durant l'année 2025, la durée des prises en charge allant d'un semestre au minimum et pouvant s'étendre jusqu'à deux ans pour certaines situations.

La présence d'éducateurs favorise la bonne communication entre école et familles et permet à l'enfant de bénéficier d'une écoute particulière en prévenant les risques de rupture avec l'école ou la société.

Dans une période difficile pour notre jeunesse, ces éducateurs apportent un bénéfice aux parents qui sont également mieux outillés dans l'éducation de leur enfant et un espace de parole où ils ne se sentent pas jugés. Les enfants se sentent également entendus et gagnent en confiance. Le dernier engagement apparaissant dans les comptes a été financé partiellement par les Communes de l'Association du Cycle, ce qui est une nouveauté.

Culture, Sport, Loisirs, Église

La Fondation du Moulin Semblanet a dû entreprendre de nouveaux travaux nécessaires pour la remise en état des 3 axes des roues du Moulin. La Commune a été sollicitée pour un soutien d'un prêt de CHF 60'000.00.

Mobilité et voies de communication

Ce dicastère a réalisé de très nombreux travaux durant l'exercice 2025 avec des faits marquants tels que l'ouverture du passage inférieur des Neuilles, l'aménagement de la nouvelle rue du Vivier (dans le cadre de la construction du bâtiment BarryLand), la bande de roulement de la rue des Meillerettes ou encore la réfection de la rue de la Grenette.

Des explications plus précises nous ont été transmises en lien avec le projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) qui coordonne le développement urbain, la mobilité et les transports entre Communes.

CONSEIL GENERAL

Il ressort notamment des comptes que certaines mesures n'ont pas encore été activées durant l'exercice écoulé (différence de CHF 1'378'061.-- constatée dans les comptes). La partie administrative liée à ce projet étant contraignante et demandant passablement de ressources et de temps. Les échéanciers du PAC sont donc corrigés au fur et à mesure des autorisations formelles reçues des autorités cantonales et fédérales compétentes.

S'agissant du passage des Neuilles, une entreprise devant exécuter certains travaux ayant fait faillite, un nouvel appel d'offres sera lancé, des précisions complémentaires ayant été transmises à notre Commission sur ce point.

Environnement et Aménagement du territoire

Un projet privé sis sur des parcelles stratégiques proches de la rue de la Moya nous a été présenté, ledit projet englobant des parcelles communales. Une modification du plan de zone doit être prévue, l'Exécutif participant activement à l'avancée de ce projet, dont l'échéancier n'est pas connu à ce jour.

Services économiques

La carte d'hôte MYPrivilège est une action de l'Office du Tourisme. Ce dernier devra inciter les hôteliers à promouvoir cette action qui sera renouvelée sous sa forme électronique actuelle.

Sur les 9 mois d'exploitation en 2025 (de mars à décembre), la nouvelle Auberge de Jeunesse a connu une occupation de 46.91 %, soit 6'080 nuitées.

162 entreprises ont fermé en 2025. Ce chiffre est qualifié de faible, il est en diminution par rapport aux années précédentes. Le Service de la Promotion économique reste au contact des entreprises existantes au travers de rencontres organisées durant l'année.

Un nouveau comité a été constitué pour relancer les activités de l'Union des Commerçants de Martigny (UCOM). Un prêt de CHF 50'000.00 avait été accordé en 2024, l'Exécutif a décidé d'abandonner cette créance afin de laisser un avenir pérenne à cet organisme.

Le report des travaux de la source des Barmettes est lié au traitement du dossier pour l'octroi de subventions. Les subventions concernent uniquement la source des Barmettes et non pas la mise en conformité du réseau d'irrigation de Charrat qui interviendra ultérieurement. Ces travaux devraient également être subventionnés.

Le projet d'installations photovoltaïques sur l'École de Charrat a été décalé en attendant les rapports circonstanciés.

Finances et impôts

Ce dicastère a vu un excédent de recettes de CHF 3'700'000.- par rapport au budget établi. Cet écart positif est dû essentiellement à l'imposition des personnes physiques (+ CHF 3'745'243.--), l'imposition des personnes morales laissant apparaître pour sa part un léger recul (- CHF 46'382.--).

Il n'en demeure pas moins que cette évolution fiscale est réjouissante et permet d'obtenir des comptes communaux 2025 équilibrés.

CONSEIL GENERAL

Conclusions

Comme évoqué ci-dessus, les comptes 2025 présentent un résultat équilibré supérieur aux prévisions budgétaires. Ce résultat est dû principalement à une augmentation des recettes fiscales des personnes physiques mais également à une tenue stricte des charges par notre Exécutif, la COGEST saluant l'effort effectué depuis plusieurs exercices déjà dans la maîtrise des charges dans les différents dicastères communaux.

Notre Commission a toutefois été interpellée par l'augmentation systématique des charges dites liées, soit des charges imposées, soit par la Confédération soit par le Canton aux Communes.

S'agissant de ces charges, il est à noter que les Exécutifs communaux sont bien consultés à travers les procédures de consultations mais ne sont pas souvent entendus. Lorsqu'une décision est prise pour la modification de la répartition des charges, les Communes ne sont plus consultées et sont mises devant le fait accompli. L'Union des villes valaisannes veut solliciter le Conseil d'Etat pour un échange sur ces procédures qui grèvent les budgets communaux.

Notre commission suit finalement avec attention l'évolution de la dette communale. Compte tenu du fait que la marge d'autofinancement ne couvre pas les investissements réalisés, le recours à l'emprunt intervient régulièrement depuis plusieurs exercices maintenant. Les futurs investissements devront dès lors être analysés de façon précise afin de respecter un équilibre dans nos comptes communaux.

Sous l'angle de la gestion, notre Commission relève finalement le nombre de réalisations visant à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et remercie l'Exécutif ainsi que les différents Services communaux pour l'important travail réalisé.

Dans sa séance du 6 mai 2026, en conclusion, la COGEST accepte, à l'unanimité, les comptes 2025 tels que présentés ainsi que les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

4.2 Groupe PLR / Jonathan Bochatay

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe libéral-radical a examiné avec attention les comptes 2025 ainsi que les brochures explicatives qui les accompagnent.

Nous souhaitons tout d'abord remercier chaleureusement l'ensemble du personnel de la ville de Martigny pour le soin apporté à l'élaboration de cette précieuse documentation, qui nous permet d'appréhender efficacement la situation financière de notre belle Commune.

Nos remerciements sont également adressés à la COGEST par son président Julien LATTION et son rapporteur Robert GAY-DES-COMBES, pour leur travail d'analyse, qui aura été précieux pour notre réflexion.

Les comptes 2025 sont positifs. Alors que le budget prévoyait un excédent de charge de près de 3 millions de francs, les comptes présentent finalement un excédent de revenu d'un peu de plus de 112'000 francs. La marge d'autofinancement s'élève à environ 9'230'000 francs alors qu'elle était budgétée à quelques 6'500'000 francs.

CONSEIL GENERAL

La différence s'explique principalement par des recettes fiscales supplémentaires, notamment s'agissant de l'impôt des personnes physique, de l'impôt sur les gains immobiliers, des droits de mutation ou de l'impôt sur les successions et les donations et ce malgré l'impact des différentes réformes fiscales.

Mais il faut le dire clairement : ces bons résultats ne sont pas uniquement dus à la bonne étoile qui brille sur la ville de Martigny, comme certaines se plaisent à le suggérer dans la presse du jour.

Ils sont aussi, et surtout, le fruit du sérieux et de la rigueur des différents services de notre administration communale qui procèdent à une surveillance et une réévaluation constante des charges dites « maîtrisables ». Cette approche, qui permet de sensibles économies, est saluée par le groupe libéral-radical.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que plusieurs projets majeurs ont été lancés ou se sont poursuivis durant l'année écoulée, tels que la rénovation de la piscine extérieure, le passage inférieur des Neuvelles ou le HUB de Martigny-Croix.

Cela étant, plusieurs éléments ont suscité l'inquiétude des membres du groupe libéral-radical, tout aussi attachés au bien-être de la Commune de Martigny que les Roméo et Juliette mis en scène en page 4 du Nouvelliste du jour...

Nous pensons en particulier à l'augmentation des charges dites « liées », sur lesquelles la Commune n'a que peu, voire pas d'influence directe. Il s'agit des charges découlant de l'application d'une loi cantonale ou d'une décision du Conseil d'Etat. Leur hausse est marquée, notamment dans le domaine de l'enseignement, avec une augmentation de près d'un million de francs suisses, décidée après l'élaboration du budget 2025.

S'agissant de ces charges dites « liées », la Commune peut certes faire entendre sa voix, notamment par l'intermédiaire des associations faitières auxquelles elle appartient — comme la Fédération des communes valaisannes ou l'Union des villes valaisannes — ou encore dans le cadre des procédures de consultation précédant l'adoption de lois cantonales. Cela étant, une fois la loi entrée en vigueur ou la mesure décidée, elle ne dispose plus d'aucune marge d'influence directe sur ces charges. Le groupe libéral-radical appelle dès lors les conseillers généraux qui siègent également au Grand Conseil à relayer ces préoccupations au sein de leurs groupes politiques.

Le groupe libéral-radical fait également part de son inquiétude quant à certains indicateurs MCH2 qualifiés de mauvais, en particulier le taux d'autofinancement et le ratio dette brute / revenus. Ce dernier indicateur est influencé négativement par le volume important d'investissements de ces dernières années, financés par des fonds étrangers. Soyons clairs : ce ratio ne va probablement pas s'améliorer ces prochaines années, compte tenu des investissements importants qui nous attendent, notamment la nouvelle école de la Bâtiaz et le déplacement de la médiathèque.

Cela étant, ces indicateurs, pris isolément, ne permettent pas de tirer des conclusions définitives sur la situation financière de la Commune. Ils doivent être mis en perspective, notamment avec l'importance du patrimoine financier dont dispose la Ville. Par ailleurs, à plusieurs reprises, la Commune a démontré que ses dépenses s'inscrivent dans une planification rigoureuse à moyen et long terme. Cela rassure le groupe libéral-radical, qui restera toutefois attentif à l'évolution de la situation.

Au vu de ce qui précède, le groupe libéral radical approuve à l'unanimité les comptes 2025 de la Commune de Martigny et recommande leur approbation au Conseil général.

CONSEIL GENERAL

4.3 Groupe Le Centre / Romy Giroud

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Le Centre tient à saluer chaleureusement l'ensemble des collaborateurs de la ville de Martigny, leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public permettent à notre ville d'avancer avec sérieux et efficacité.

Les Comptes présentés au Conseil général reflètent cette exigence de transparence et de rigueur dans la gestion des finances communales. Nous relevons le travail effectué par la COGEST et les remercions pour cela.

Les comptes 2025 affichent un résultat équilibré et même meilleur qu'attendu.

Cette performance s'explique notamment par des recettes fiscales en hausse, une progression des revenus issus des transactions immobilières, des successions et des donations ainsi que par le report de certains travaux publics prévus initialement. Les recettes fiscales dépassent d'ailleurs le budget de 3,7 millions principalement grâce à la fiscalité des personnes physiques, confirmant la vitalité de notre Commune. Les comptes 2025 dégagent ainsi un excédent de revenus de 112 263, 37 francs, la marge d'autofinancement atteint 9,23 millions, dépassant les prévisions budgétaires grâce à plusieurs éléments favorables ponctuels.

Néanmoins cette marge ne suffit pas encore à couvrir l'ensemble des investissements réalisés rendant nécessaire le recours à l'emprunt. Le Conseil municipal a poursuivi avec détermination sa politique d'amélioration du cadre de vie. Parmi les réalisations marquantes de cette année figurent entre autres l'ouverture de l'UAPE du Totem et des nouveaux locaux des ressources humaines dans l'ancienne École-Club Migros, la mise en service du passage inférieur des Neuilles, la rénovation de la piscine municipale, la création d'un terrain de street hockey, l'aménagement de la rue du Vivier ainsi que le lancement de MyStep SA.

Avec la modernisation des infrastructures routières, il a poursuivi du projet d'agglomération PA4. Tous ces projets s'inscrivent dans un renforcement de l'attractivité du dynamisme de Martigny. Les investissements nets s'élèvent à 16,6 millions notamment pour l'achèvement du passage de Neuilles et des travaux de l'ancienne École-Club Migros.

Nous comprenons pleinement la nécessité de plusieurs de ces investissements qui répondent à des besoins réels de la population et au développement de notre ville. Toutefois la longueur et le prolongement du cycle d'investissement actuel demeure une préoccupation importante. Dans un contexte géopolitique instable où les coûts des matières premières et de la construction risquent encore d'augmenter, il sera indispensable de maintenir une vision prudente et réaliste de nos capacités financières.

Avec désormais 3260 entreprises dont 236 nouvelles créations, Martigny confirme son rôle de moteur économique régional. Toutefois derrière ce dynamisme, le taux de chômage atteint 6,2% au 31 décembre 2025 contre 3,9 au niveau cantonal. Une réalité qui nous rappelle que le ralentissement économique, la pression du franc fort continuent de peser sur nos tissus économiques.

Nous relevons également le nombre important de crédits supplémentaires avec plus d'une vingtaine de demandes au cours de l'exercice. Cet élément doit nous interpeller sur la précision de la planification budgétaire et sur la nécessité d'anticiper au mieux l'évolution des charges communales.

Par ailleurs plusieurs travaux planifiés n'ont pas été réalisés en 2025 pour une valeur proche d'un million

CONSEIL GENERAL

de francs. Ces reports auront nécessairement un impact sur les comptes 2026 puisque ces travaux devront être effectués sans avoir été intégrés au budget initial de l'année prochaine. A cela s'ajoute le montant de 1,4 million prévu pour l'agglomération du coude du Rhône budgétisé mais non dépensé cette année. Ces éléments amènent une réflexion légitime. Les comptes positifs présentés aujourd'hui sont aussi rendus possibles grâce à près de 2,5 millions de dépenses qui n'ont finalement pas été engagées.

Cette situation résulte-t-elle d'une stratégie volontaire de maîtrise des coûts ou davantage d'un effet conjoncturel et de calendrier ? Cette question mérite d'être posée notamment dans une perspective de planification financière à moyen terme.

La dette nette par habitant passe de 996 à 1306. Si ce niveau reste considéré comme maîtrisé selon les indicateurs cantonaux, son évolution appelle néanmoins la vigilance et à une gestion financière rigoureuse dans les années à venir. Nous devons également regarder vers 2026 avec lucidité. L'acquisition de l'Hôtel Clerc représentera à elle seule une charge supplémentaire de plus de 10 millions. Si cette hausse des engagements financiers devait s'accompagner de nouvelles augmentations de charges ou de dépassements budgétaires, l'équilibre des futurs comptes pourrait rapidement devenir plus fragile. Cela impose une gestion prudente, rigoureuse et une hiérarchisation claire des priorités communales.

Nous comptons sur la nouvelle alliance du parti socialiste de droite pour veiller à cet équilibre. A cela s'ajoute la perspective d'une potentielle fusion avec Vernayaz qui nous invite également à la prudence. À ce stade nous ne disposons pas encore d'une vision complète de l'état des infrastructures concernées, même si le Conseil municipal possède peut-être déjà certains éléments d'analyse.

Il n'est donc pas exclu que de nouveaux investissements deviennent nécessaires au cours de la prochaine législature. Il est dès lors essentiel d'anticiper dès aujourd'hui ces possibles besoins afin de préserver durablement la capacité financière à la marge de manœuvre de notre Commune.

En conclusion, le groupe Le centre approuve à l'unanimité la gestion et les comptes 2025 de la municipalité de Martigny, tels que présentés, ainsi que les crédits supplémentaires qu'ils impliquent. Parce qu'au-delà des chiffres, ces comptes traduisent une vision, celle d'une ville qui investit, qui innove et qui prépare l'avenir avec ambition mais aussi avec la responsabilité et prudence.

4.4 Groupe PS / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe socialiste, je tiens tout d'abord à remercier la Commission de gestion, l'administration communale ainsi que les services concernés pour le travail sérieux effectué autour de ces comptes 2025.

Ces comptes présentent un résultat meilleur que prévu, un léger excédent là où un déficit était budgété. Nous pouvons nous en réjouir et nous le faisons mais notre rôle n'est pas seulement de constater un résultat final, il est aussi de regarder ce qu'il y a derrière les chiffres, les tendances, les fragilités, les urgences et les choix politiques qui se dessinent. Et à la lecture de ces comptes, notre sentiment est partagé.

Oui, Martigny a une bonne étoile. Les recettes sont meilleures que prévues, certains dossiers trouvent une issue, plusieurs projets avancent malgré les difficultés mais une bonne étoile ne peut pas devenir une méthode de gestion.

Le résultat 2025 repose en partie sur des recettes fiscales supérieures aux prévisions liées à des

CONSEIL GENERAL

éléments difficilement garantissables d'une année à l'autre.

Il faut donc éviter de confondre bonne surprise comptable et marge de manœuvre durable. Le taux d'autofinancement reste faible, la dette augmente et les besoins futurs ne diminueront pas. Cela ne signifie pas qu'il faut renoncer à agir, cela signifie qu'il faut planifier avec plus de rigueur, prioriser avec plus de lucidité et anticiper avec plus de sérieux.

Martigny investit beaucoup et nous ne sommes pas contre l'investissement. Une ville qui cesse d'investir renonce à préparer son avenir mais investir c'est aussi charger un sac à dos et plus ce sac devient lourd, plus il faut être certain de ce que l'on y met.

Nous l'avons vu avec St-Jeanne Antide. Face au manque de place dans un cycle d'Octodure saturé, il a fallu rouvrir des classes et entreprendre des travaux urgents. Nous comprenons qu'une commune doit parfois réagir vite mais lorsque l'urgence devient la réponse à un problème prévisible, cela interroge notre capacité collective d'anticipation. Ce dossier rappelle une évidence, l'éducation doit rester une priorité.

Une ville qui grandit doit prévoir les locaux, les infrastructures et les moyens humains pour accueillir correctement ses élèves. On ne peut pas parler d'attractivité communale sans garantir des conditions dignes pour l'école, les enfants, les familles et le personnel éducatif. Dans ce même domaine, nous restons attentifs à la question des bourses.

Il est préoccupant de constater que les montants disponibles ne sont toujours pas entièrement utilisés. Cela signifie probablement que l'information n'atteint pas suffisamment les familles concernées ou que les démarches restent trop peu visibles. Une aide qui existe mais qui n'atteint pas son public doit nous pousser à agir.

Mieux informer, mieux accompagner, simplifier l'accès. Nous voyons également la crise du logement devenir de plus en plus concrète. De plus en plus de personnes peinent à se loger dignement à Martigny et à ce stade nous ne voyons pas encore se dessiner une véritable politique communale pour y répondre.

Pour le groupe socialiste, c'est une inquiétude majeure. Le logement n'est pas un luxe, c'est une condition de dignité, de stabilité familiale et de cohésion sociale. Une ville doit permettre à sa population de vivre et de rester sur place, pas seulement attirer des projets, des investissements ou des payeurs d'impôts.

Un autre dossier devra être abordé avec lucidité et respect, celui de la fusion de Vernayaz. Il ne s'agit évidemment pas de pointer du doigt une commune ou l'autre. Vernayaz présente aujourd'hui des finances globalement saines et c'est un élément positif.

Mais une fusion réussie ne se construit pas uniquement sur une photographie comptable à un instant donné. Elle doit aussi intégrer les besoins futurs des deux communes, bâtiments, infrastructures, écoles, routes, réseaux, équipements publics et investissements à venir. Pour le groupe socialiste, ce projet devra donc s'accompagner d'une analyse financière complète, honnête et transparente.

L'objectif n'est pas de savoir qui apporte quoi ou qui coûte quoi, mais de comprendre ensemble ce que la future commune devra planifier, financer et prioriser dans les prochaines années. Une fusion ne doit pas être seulement un projet institutionnel ou symbolique, elle doit être un projet maîtrisé, lisible et assumé par l'ensemble de la population concernée. Le quartier du Lodzé a fait la fierté de la ville en 2025.

Mais aujourd'hui, des difficultés financières importantes et une possible faillite font planer une incertitude sur ce dossier.

Et dans ce type de situation, il ne s'agit pas seulement d'un acteur privé, il s'agit des actifs communaux,

CONSEIL GENERAL

ainsi que des engagements liés à Sinergy SA, société étroitement liée à notre Commune. Notre question n'est pas de chercher des coupables, elle est de savoir si la ville dispose d'une vision claire des risques, des engagements indirects et des conséquences possibles pour les finances publiques.

J'en viens aux locaux de la police municipale. On pourrait trouver paradoxal que ce soit le groupe socialiste qui en fasse un combat. Mais il ne s'agit pas ici d'un débat idéologique, il s'agit de conditions de travail.

Après la visite des locaux actuels, le constat est sans appel. Ils sont inadaptés, exigus et ne correspondent plus aux besoins d'un service qui assure la sécurité de la population au quotidien. Soutenir la police, ce n'est pas seulement la remercier dans les discours, c'est lui donner les moyens concrets de remplir sa mission dans des conditions normales et respectueuses du personnel.

Dans un contexte où il est déjà difficile de recruter et de fidéliser des collaborateurs qualifiés, sous-estimer cet aspect serait une erreur. Lors des débats sur l'acquisition de l'Hôtel Clerc, il avait été indiqué que cette opération devait notamment libérer des locaux pour la police municipale. Si les surfaces prévues deviennent incertaines, si le calendrier se décale, si les engagements se font flous, il est légitime que le Conseil général demande des réponses claires.

Nous demandons donc que la municipalité clarifie rapidement le calendrier, les surfaces réellement prévues et les engagements pris dans ce dossier. Je souhaite également préciser la nature de notre démarche car elle peut parfois être mal interprétée ou peut-être mal rédigée. Notre engagement n'est pas dirigé contre un parti ou une majorité.

Il est dirigé pour Martigny et ses habitantes et habitants, pour des dossiers solides, des engagements tenus et une transparence renforcée. Lorsque nous sommes d'accord, nous soutenons. Lorsque nous avons des doutes, nous les exprimons. Et lorsque des engagements pris devant le Conseil semblent devenir flous, nous estimons normal de demander des comptes. C'est cela, faire de l'opposition constructive. Pour le groupe socialiste, les finances communales ne sont pas seulement une affaire de colonne comptable. Elles traduisent des priorités politiques : L'éducation, la jeunesse, la petite enfance, le logement, la cohésion sociale, la culture, le sport, la sécurité publique et les services de proximité. La rigueur financière ne doit pas devenir un prétexte pour affaiblir les prestations essentielles. Mais les ambitions politiques doivent s'accompagner d'une planification sérieuse et d'engagement tenu.

En conclusion, le groupe socialiste prend acte des comptes 2025, meilleur que prévu, comme d'habitude. Nous saluons les éléments positifs, nous restons vigilants sur les fragilités et nous resterons exigeants sur la transparence et le respect des engagements pris devant ce Conseil.

Notre message est simple. Oui, il y a des finances sérieuses, oui, il y a des investissements utiles, oui, il y a des services publics forts. Mais avec davantage de transparence, davantage d'anticipation et davantage de cohérence.

Car une ville ne se gouverne pas avec une bonne étoile. Elle se gouverne avec une vision, une planification et des engagements tenus. C'est dans cet esprit constructif mais exigeant que le groupe socialiste acceptera ses comptes.

4.5 Groupe UDC / Nicolas Rivard

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC a examiné les comptes 2025 et tient ici à remercier l'ensemble des services communaux pour leur travail. Nous allons le dire simplement et peut-être plus clairement que certaines inquiétudes

CONSEIL GENERAL

affirmées pudiquement à la tribune ce soir par d'autres groupes politiques.

Oui, les comptes 2025 sont équilibrés. Oui, le résultat est meilleur que prévu. Mais non, cela ne veut pas dire que la situation financière de Martigny est devenue rassurante.

Il ne faut pas confondre un bon exercice avec une bonne trajectoire. Et aujourd'hui, le vrai sujet, c'est la trajectoire.

Pourquoi ? Parce que si l'on gratte un peu sous la surface, on voit que l'amélioration de 2025 repose largement sur des recettes fiscales meilleures que prévu et pour lesquelles la commune ne peut pas grand-chose. Autrement dit : ce sont les recettes qui sauvent l'année, pas une amélioration structurelle suffisante. La marge d'autofinancement passe de 9.1 millions en 2024 à 9.2 millions en 2025.

Franchement, ce n'est pas un tournant. C'est une petite amélioration. Presque une stabilité.

Et surtout, le taux d'autofinancement reste à 7.9 %. Nous le rappelons : selon les critères MCH2 applicables, cela reste mauvais. Donc oui, on boucle les comptes. Mais non, on ne finance toujours pas suffisamment notre avenir par nos propres moyens.

Et le deuxième problème, c'est la dette.

On parle souvent de la dette nette, et elle augmente déjà fortement : elle passe de 21.7 millions à plus de 29 millions. Mais nous voulons être très précis sur les termes, parce qu'ils sont importants.

Quand nous parlons ici de dette globale, nous ne parlons pas de la dette nette au sens strict. Nous parlons du volume global des engagements, c'est-à-dire des fonds étrangers, provisions incluses, tels qu'ils ressortent du fascicule 2025. Et ce chiffre est clair : la valeur des engagements, provisions incluses, atteint 225 millions de francs à fin 2025. Je vous renvoie à la page 12 du fascicule complémentaire sur les comptes 2025.

Autrement dit : nous ne sommes plus très loin de la limite politique de 230 millions qui nous a été présentée par l'Exécutif comme un plafond à ne pas dépasser. Quand on est à environ 225 millions d'engagements et qu'on nous dit que la limite est à 230, on n'est plus dans une zone de confort. On est déjà dans une zone d'alerte.

Et il faut ajouter un élément important.

La création de MyStep SA, pour porter le projet de rénovation de la STEP en collaboration avec d'autres communes, a certes une logique organisationnelle. Mais elle a aussi un effet financier très concret : elle permet d'externaliser une partie de l'endettement lié à ce projet hors des comptes stricts de la Commune.

Dit autrement, une partie de la charge d'endettement ne figurera plus directement dans les comptes communaux, puisqu'elle sera portée par la société anonyme. Mais cela ne signifie pas que le risque économique disparaît.

Si la Commune cautionne ou soutient financièrement cette dette, alors nous sommes face à un trompe-l'œil comptable et politique : on sort une dette du bilan communal, mais on ne la fait pas disparaître pour autant. Et si l'on raisonne de manière économique plutôt que purement formelle, en ajoutant au niveau des engagements financiers à long terme la dette liée à MyStep SA, on se retrouve déjà à des niveaux qui s'approchent des 210 millions.

Autrement dit : la marge réelle avant le plafond est probablement bien plus faible qu'on veut nous le faire croire.

CONSEIL GENERAL

Et la dette nette par habitant passe déjà de 996 francs à 1'306 francs. Et la dette brute par rapport aux revenus monte à 167.5 %. Là aussi, la qualification par les indicateurs MCH2 est claire : mauvais.

Quand la dette monte, quand l'autofinancement reste mauvais, et quand on continue un cycle d'investissements lourds, alors le devoir d'un législatif responsable, c'est de poser des questions.

Mais il y a encore un autre point, moins visible, et pourtant tout aussi important : celui du patrimoine communal.

On nous parle aujourd'hui d'un projet autour de la Place de Rome. C'est une parcelle communale stratégique, en plein centre-ville. Le projet peut être séduisant, je ne le conteste pas. Mais derrière ce type d'opération, il y a une vraie question politique.

Car si la commune cède une parcelle stratégique de son patrimoine en échange d'une contrepartie financière, alors il faut avoir l'honnêteté de dire ce que cela signifie aussi : on transforme un actif durable en solution ponctuelle.

Autrement dit : on améliore peut-être une opération aujourd'hui, mais on réduit aussi la fortune de la Commune pour demain.

Et c'est là le vrai sujet. On ne peut pas financer indéfiniment un cycle long d'investissements en vendant petit à petit le patrimoine que la Commune a constitué au fil du temps.

Parce qu'une fois qu'un terrain stratégique a été cédé, il ne revient pas. Une fois qu'un actif est parti, la marge de manœuvre qu'il représentait disparaît avec lui.

Alors oui, il faut valoriser intelligemment les actifs de la Commune. Oui, il faut développer la ville. Oui, il faut peut-être parfois conclure des opérations avec des partenaires privés.

Mais la vraie question est celle-ci : Est-ce qu'on valorise notre patrimoine ? Ou est-ce qu'on s'en défait progressivement pour tenir encore quelques années dans un cycle d'investissement trop lourd ?

Et qu'advient-il le jour où la Commune n'aura plus d'actifs stratégiques à vendre ?

Une commune qui vend son patrimoine pour se donner de l'air prend le risque, un jour, de ne plus avoir ni patrimoine, ni air. Le taux d'autofinancement est un indicateur financier qui mesure la capacité d'une commune à financer ses investissements avec ses propres ressources, sans devoir recourir à l'endettement.

À Sion, le taux d'autofinancement est à 13.5 %.

À Sierre, il est à 15.7 %.

Chez nous, il est à 7.9 %.

À Sion, la dette brute par rapport aux revenus est à 98.1 %.

À Sierre, à 86.9 %.

Chez nous, à 167.5 %.

Martigny n'est donc pas dans le wagon de tête des communes financièrement les plus solides. Et il faut avoir le courage de le dire. Bien sûr, personne ne nie que certaines charges soient imposées aux communes.

CONSEIL GENERAL

Bien sûr, personne ne nie le travail du Conseil communal et de l'Administration. Et je tiens ici à remercier aussi le Président de la COGEST, son rapporteur et ses membres pour la qualité de leur travail et des échanges, toujours constructifs.

Mais précisément : remercier le travail accompli ne nous oblige pas à fermer les yeux sur les signaux faibles qui deviennent, il me semble, des signaux forts. Le groupe UDC veut envoyer un message clair. On ne peut pas piloter une commune en espérant chaque année une bonne surprise fiscale. On ne peut pas continuer à investir comme si l'endettement n'était qu'un détail technique.

On ne peut pas appeler cela une situation solide quand les propres indicateurs MCH2 nous disent le contraire. Et on ne peut pas se rassurer artificiellement en sortant une partie de la dette hors du bilan communal si, au final, le risque reste supporté par la collectivité. Enfin, on ne peut pas défendre durablement la fortune communale si l'on commence à traiter le patrimoine stratégique comme une simple variable d'ajustement.

Alors, qu'est-ce que nous demandons ?

- Plus de vérité sur l'état réel de notre trajectoire financière.
- Plus de discipline dans la priorisation des investissements.
- Plus d'exigence politique sur l'autofinancement.
- Plus de transparence sur la dette réellement supportée, y compris lorsqu'elle est externalisée dans des structures parapubliques.
- Et une vraie stratégie de valorisation du patrimoine communal, plutôt qu'une logique de cession progressive des actifs.

Parce qu'au fond, la question est simple :

Est-ce que nous voulons simplement boucler correctement une année ?
Ou est-ce que nous voulons préserver durablement la capacité d'action de Martigny ?

Pour notre part, la réponse est claire. Une commune prudente n'attend pas d'être dans le mur pour freiner. La responsabilité politique, ce n'est pas d'applaudir quand les chiffres passent ; c'est de regarder si la direction est la bonne. Et aujourd'hui, nous pensons que cette direction exige davantage de prudence, davantage de hiérarchisation et davantage de rigueur.

Nous avons aussi pris acte de la séance de début janvier 2026 au cours de laquelle l'Exécutif nous a présenté, pour la première fois, des projections financières. Nous voulons le dire clairement : cette démarche va dans le bon sens, et nous en remercions l'Exécutif.

Mais cette première étape appelle maintenant une suite. Nous attendons une mise à jour régulière et crédible de ces projections, en lien avec les préoccupations que nous avons exprimées ce soir. Pourquoi ? Parce qu'il ne faudrait pas que ces projections soient rapidement contredites par l'arrivée de nouveaux investissements présentés comme soudainement urgents, sans que leur impact global sur la trajectoire financière ne soit réellement assumé.

Et nous pensons ici notamment à l'acquisition de l'Hôtel Clerc et aux 10 millions qu'il a fallu intégrer. Les projections financières n'ont de valeur que si elles résistent aux urgences successives.

En conclusion, le groupe UDC veut être cohérent. Nous exprimons aujourd'hui de vraies réserves. Mais à ce stade, nous choisissons encore de faire confiance à l'Exécutif.

CONSEIL GENERAL

Le groupe UDC votera donc en faveur des comptes 2025. Nous les acceptons, non pas par confort, mais par sens des responsabilités. Et nous le disons très clairement : cette confiance n'est ni aveugle, ni illimitée.

4.6 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'exercice 2025 boucle avec un résultat équilibré, une marge d'autofinancement de 9,3 millions, 2,7 millions quand même supérieure aux prévisions budgétaires. Et c'est un constat réjouissant, et oui, j'ose le dire. Il est dû principalement à l'augmentation de nos recettes fiscales sur les personnes physiques, revenus, et ça, ça peut durer, transactions immobilières, c'est plus aléatoire, et les successions, on ne peut évidemment pas tabler dessus.

Et comme l'a relevé la COGEST, ces bons résultats sont aussi dus à une tenue stricte des charges. Celle-ci a dû saluer l'effort depuis plusieurs exercices, déjà dans la maîtrise des charges de nos différents dicastères communaux. L'Exécutif reste vigilant face à l'augmentation des charges liées, dont la Commune n'a pas ou très peu d'impact, et vous avez évoqué le sujet, qui pèsent régulièrement les finances communales.

En décembre 2025, la Commune possède une fortune comptable de 51,4 millions. Il y a 6,5 millions de réserves de politique budgétaire, qu'on a pu mettre de côté lors des bonnes années, et 44,9 millions de résultats cumulés. Ça n'est pas rien.

D'autre part, la valeur comptable du patrimoine financier de la commune se monte à 196 millions au 31.12 2025, dont 149 millions de terrains et de bâtiments. Cela permet d'affirmer que notre situation financière demeure saine. On peut se faire peur, mais elle demeure saine.

Afin de poursuivre un cycle d'investissement qui est soutenu, vous l'avez qualifié ainsi, je suis d'accord avec ce qualificatif, qui tend à l'amélioration du cadre de vie des martignerains et martigneraines, on peut citer, pour plaire à certains, à l'UAPE ou à d'autres éléments. La planification de ces investissements est un véritable défi. Je signe avec vous sur cette formule.

Une analyse critique est effectuée lors de chaque nouvel investissement qui s'inscrit dans les budgets communaux. Bien sûr, on analyse sous l'angle financier, mais aussi sous l'angle de l'opportunité qui se présente. Tout n'est pas planifiable, mais tout doit être réfléchi.

Cela ne va pas sans une augmentation de notre endettement à court terme. Investir aujourd'hui, c'est toutefois prévoir, préparer l'avenir, le garantir sur le long terme, et garantir aussi la qualité de nos infrastructures et nos services, et nous y tenons. L'indicateur de la dette brute est une conséquence directe de notre cycle d'investissement soutenu, puisque la Commune a recours à l'emprunt, et c'est normal, pour couvrir la part non-financée par notre marge d'autofinancement.

Ce ratio doit être mis en parallèle avec notre important patrimoine financier. En règle générale, un taux de dette brute élevé est moins problématique si le taux d'endettement net demeure en même temps contenu. Cela signifie qu'une partie significative des emprunts de la Commune a été utilisée pour acquérir des éléments du patrimoine financier pouvant, si nécessaire, être vendus.

Le « si nécessaire » a toute son importance. En février 2021, l'Exécutif a fixé un plafond d'endettement de 230 millions, basé sur des marges d'autofinancement alors entre 7 et 8,5 millions. Aujourd'hui, on est à 9,3 millions, et une population de 21,5 mille habitants.

CONSEIL GENERAL

La dette nette par habitant étant plafonnée à 5000 CHF. Ce chiffre de 230 millions est à mettre en relation aujourd'hui, au 31 décembre 2025, avec l'endettement brut qui se monte à 182 millions. Si on veut parler de 230, il faut être respectueux de la manière de calculer.

Aujourd'hui, le montant en rapport, c'est 182 millions. Et l'endettement net par habitant qui s'élève à 1306 francs. Donc on a encore une marge entre les 182 millions et les 230 millions.

L'Exécutif reste attentif à l'évolution annuelle de ses finances, et le seuil d'endettement par habitant de 5000 francs, qui reste à nos yeux un plafond à ne pas franchir. Concernant le plafond de 230 millions d'endettement brut, celui-ci pourrait par contre être revu, en fonction de l'évolution de la population, des besoins de celle-ci, et évidemment, notre capacité à se désendetter le moment venu. L'importance des biens immobiliers, du patrimoine financier, il reste une sécurité pour nos finances, qui ne veut pas dire que ça doit être vendu comme la poudre de perlimpinpin, évidemment que non.

Certains biens peuvent être aliénés, si le besoin s'en faisait sentir, tout comme on a acquis ces dernières années des éléments pour enrichir ce patrimoine financier. Donc il est faux de faire croire que si on vend l'un ou l'autre des terrains ou immeubles, dans les années qui viendraient, c'est qu'on est en train d'éliter notre Commune. On a ces dernières années aussi acquis bon nombre de ces éléments-là.

Il y a des rentrées aussi qui pourraient être imaginées dans les prochaines années, notamment à travers les éoliennes. C'est un demi-million qui peut être attendu année après année, ça n'est pas rien. Donc chacun fera aussi son calcul pour savoir si ce genre d'éléments est un point important ou pas, pour à terme continuer de servir des prestations sûres, sécurisées et importantes à nos citoyens.

Dans les investissements importants qu'on a en cours, vous avez parlé notamment des locaux de la police. On en a parlé lors du fameux achat de l'Hôtel Clerc, que certains ne voulaient pas. Mais ça faisait partie des éléments de dire que ça pourrait libérer de l'espace à l'étage supérieur. Et pour l'été, nous aurons une planification plus fine de ces espaces, pour voir s'ils peuvent réellement convaincre ou correspondre au besoin de la police ou non. Ce qui permettra de trancher ce dossier, soit pour le clore par rapport à l'étage supérieur, soit pour réellement commencer à planifier finement la date du coupé de ruban des bureaux de la police municipale. Voilà ce que j'avais à vous dire ce soir, et je vous remercie finalement pour vos préoccupations, qui sont sensiblement les mêmes que celles de l'Exécutif.

On continue de vouloir investir pour notre population, et je ne pense pas que c'est l'apanage d'un groupe ou de l'autre, d'être associé ou attaché à l'intérêt public. Je pense que c'est toutes les personnes ici dans cette salle, qu'on soit d'un côté ou de l'autre de la table, qui ont cet élément-là. Dire autre chose, c'est même un peu honteux et gênant.

Donc on a tous à cœur de servir le public, l'intérêt public, de trouver les meilleures solutions possibles, en étant réfléchis dans nos investissements, transparents, sinon vous ne pourriez pas avoir justement les chiffres et tous les éléments que vous arrivez à mettre sur la table. Et c'est important de les partager, si l'Exécutif et nos services n'étaient pas transparents. Donc dans cet esprit, nous voulons continuer de travailler.

Et c'est l'occasion de remercier encore tous les employés de la ville qui ont fait un sacré boulot, une fois encore, pour non seulement suivre la comptabilité, mais avoir des réalisations et des prestations qui servent les citoyens de Martigny et les citoyens de passage. Merci. Merci beaucoup.

4.7 Rapport de l'organe de révision FIDAG

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

CONSEIL GENERAL

Bonsoir à toutes et à tous. C'est avec plaisir que je vais vous présenter les conclusions de notre rapport de révision.

Nous avons donc effectué l'audit des comptes de la Commune, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, les comptes de résultat, le compte d'investissement et le tableau de flux de trésorerie, ainsi que l'annexe au compte.

Selon notre appréciation, les comptes sont conformes aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs.

Nous avons effectué notre audit des comptes conformément aux prescriptions légales de la loi sur les communes et l'ordonnance sur la gestion financière des communes, ainsi que la recommandation d'audit 60.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions légales et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée, que le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions légales, que l'endettement net de la Commune est considéré comme moyen et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente, que l'équilibre financier en 2026 paraît assuré, que la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements à court terme et que, finalement, l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Pour conclure, sur la base de nos travaux, nous vous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis. Merci pour votre attention. Merci beaucoup.

4.8 Vote

Question : Acceptez-vous les comptes 2025 de la Commune de Martigny ainsi que le rapport de l'organe de révision y relatif ?

Méthode : En personne

Nombre de personnes votantes : 54

Acceptation : 54

Refus :

Blanc :

Nul :

Les Comptes 2025 sont approuvés par les membres présents.

4.9 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Merci à tous pour votre marque de confiance.

5 Informations sur le projet de fusion des Communes de Martigny et Vernayaz

CONSEIL GENERAL

5.1 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Alors, un petit point de la situation. Où en sommes-nous ? Les rapports qui sont des photos, sont en train d'être en phase pratiquement finale. Lors de son Conseil le 26 mai prochain, et puis pratiquement le même jour, les deux communes de Martigny et Vernayaz vont valider ces rapports.

Vous êtes invité, le Conseil général de Martigny, à une séance le 17 juin pour qu'on puisse vous détailler les éléments, donc la photo de la Commune d'avenir, si fusion il devait y avoir. Le 18 juin, c'est l'assemblée primaire de Vernayaz qui a le même type d'informations. Le 19 juin, seront mis en publication les différents rapports, donc ça veut dire sur le site internet des villes, des communes de Martigny et Vernayaz.

En septembre, vous avez d'ores et déjà peut-être mis dans vos agendas le 29 septembre, une assemblée plénière du Conseil général extraordinaire, ayant alors du jour le vote sur la fusion. Donc la question sera, acceptez-vous le projet de fusion des communes de Martigny et Vernayaz, évidemment que les semaines qui précèdent, c'est là où les différentes commissions auront un intérêt certain, je l'imagine, à gratter les éléments des rapports et puis peut-être solliciter les uns ou les autres de l'Exécutif pour mieux appréhender le sujet, être vraiment en mesure de le voter de manière éclairée le 29 septembre prochain. À la suite de ça, ça veut dire que fin août, 28 août, vous aurez au plus tard l'envoi du message du Conseil municipal au Conseil général.

Déjà au mois de juin, à la mi-juin, vous avez tout qui est en ligne pour vous faire une idée sur le sujet. La Bourgeoisie devra aussi se prononcer sur ces éléments. Les destins de la commune municipale ou de la commune bourgeoise sont distincts l'un de l'autre, mais parce que nous passerons au vote la commune municipale, l'assemblée bourgeoise doit aussi se prononcer.

Il y aura en octobre des séances pour la population tant de Vernayaz que de Martigny, plutôt fin octobre, et fin novembre, on envoie des brochures, tout ménage, fin janvier, le matériel de vote et la votation populaire qui est déjà inscrite au 28 février 2027. Ce que vous pouvez retenir, ce sont les détails des informations avant la mise en ligne du rapport au 17 juin et puis après le travail des commissions qui pourra se faire pour pouvoir trancher, donner votre avis au mois de septembre. Voilà le point que je souhaitais faire, qui introduit un peu la suite.

6 Divers

6.1 Commission Santé, affaires sociales et formation / Pilar Dini

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses travaux, la commission Santé, affaires sociales et formation s'est penchée sur la question du logement à Martigny, notamment à la suite de la présentation d'Immo-Solidaire lors de la séance du 27 janvier 2026. Les échanges ont mis en évidence une évolution préoccupante de l'accès au logement.

Il apparaît en effet que plusieurs catégories de la population rencontrent des difficultés croissantes : les jeunes, les familles, les personnes aux revenus irréguliers, mais aussi les seniors qui ne trouvent pas de logements adaptés à leurs besoins.

CONSEIL GENERAL

Nous observons aujourd'hui une évolution significative : cette problématique ne touche plus uniquement les personnes à revenus modestes. Des ménages disposant de revenus pourtant confortables peuvent, à la suite d'une séparation ou d'un changement de situation de vie, se retrouver en difficulté pour accéder à un logement adapté.

Ce phénomène met en évidence une tension du marché qui s'étend désormais bien au-delà des situations les plus précaires. Dans ce contexte, les données du dernier Indicateur immobilier BCVS 2025 confirment une tendance claire : la dynamique démographique et économique renforce la pression sur le marché du logement. Le taux de vacance reste très bas, autour de 1,2 %, signe d'une pénurie persistante. Les loyers ont augmenté de +20.4% en trois ans. Et même si une stabilisation se profile, les loyers devraient encore augmenter d'environ +1,2 % en 2026.

Cette réalité pèse directement sur la population. Le Nouvelliste relaie d'ailleurs les inquiétudes des habitants : la charge du loyer représente aujourd'hui 14 % du budget des ménages, soit près de 5 points de plus que les coûts liés à l'assurance maladie.

Les témoignages sont souvent plus parlants que les chiffres. Dans ce cadre où l'immobilier reste une valeur refuge, la pression sur les prix se maintient.

Dans le même temps, à Martigny, le développement de logements de standing, combiné à la dynamique du marché, contribue à une hausse progressive des loyers. Par ailleurs, la ville de Martigny développe des politiques ambitieuses en matière de mobilité douce et de cohésion sociale, visant à renforcer la qualité de vie et le vivre-ensemble.

Ces objectifs ne peuvent toutefois être pleinement atteints sans une offre de logements accessibles, permettant notamment aux personnes exerçant des emplois essentiels mais modestement rémunérés de continuer à vivre sur le territoire communal. Dans son rapport financier, le message du Conseil municipal souligne d'ailleurs que : « investir aujourd'hui, c'est toutefois préparer l'avenir et garantir, sur le long terme, la qualité de nos infrastructures et de nos services. »

Cette réflexion s'applique pleinement à la question du logement, qui constitue un pilier fondamental de l'équilibre social et du bon fonctionnement de notre Commune.

Face à cette situation, la commission s'interroge de manière constructive sur le rôle que la Commune peut et, ou, souhaite jouer, notamment dans le cadre de la révision du plan de zones.

Dès lors, nous souhaiterions obtenir des précisions du Conseil communal sur les points suivants :

Les aides existantes en matière de logement sont-elles réellement adaptées à ces nouvelles réalités ?

La Commune envisage-t-elle d'agir concrètement, notamment via le plan de zones ?

Comment le Conseil communal entend-il répondre à ces situations de vie, aujourd'hui de plus en plus fréquentes ?

Comment la politique du logement s'articule-t-elle avec les objectifs de mobilité douce et de cohésion sociale ?

Quelles mesures sont envisagées pour garantir des logements adaptés aux personnes exerçant des emplois modestes mais indispensables à la vie locale ?

Quelle est la situation immobilière actuelle à Martigny, notamment en ce qui concerne le taux de vacance et le volume de construction des dix dernières années ?

Quels sont les projets futurs en matière de logement ?

CONSEIL GENERAL

Quelle est, plus largement, la vision du Conseil communal en matière de politique du logement ?

Parce que le logement n'est pas seulement une question de marché, mais bien une condition essentielle pour vivre, travailler et rester à Martigny.

Nous vous remercions par avance pour les éclaircissements apportés.

6.2 Commentaire du Conseil municipal / Sandra Moulin-Michellod

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal remercie Mme la Conseillère générale Pilar Dini et la commission des affaires sociales et formation pour son courrier ainsi que pour l'attention portée à la question du logement à Martigny.

Plusieurs interrogations ont été soulevées et je prends volontiers la parole, au nom du Conseil communal pour ce qui concerne le dicastère des affaires sociales, afin d'y apporter les éléments de réponse suivants.

S'agissant de la politique du logement, le Conseil communal considère que le développement de l'offre de logements relève principalement des acteurs privés et du marché immobilier. Dans ce contexte, l'Exécutif ne prévoit pas de développer une politique active de construction de logements ni de créer des logements sociaux communaux.

Il existe encore à Martigny des logements à loyers abordables, même si ceux-ci se situent généralement dans des secteurs périphériques ou dans des immeubles plus anciens. Ces caractéristiques répondent toutefois de moins en moins aux attentes actuelles des personnes en recherche de logement, qui privilégient souvent la proximité du centre-ville ainsi que des standards de confort et de qualité plus élevés.

Concernant les aides existantes, la Fondation sociale de la Ville peut intervenir ponctuellement comme filet de sécurité complémentaire au dispositif social institutionnel, dans certaines situations particulières. Pour information, nous avons, en 2025, par le biais de la fondation, aidé 12 foyers sur 16 demandes, en ce qui concerne des aides ponctuelles pour le loyer et nous avons aidé 7 foyers sur 9 demandes liées aux factures d'électricité/chauffage.

D'autre part, différents organismes spécialisés accompagnent les personnes rencontrant des difficultés à fournir les garanties nécessaires à l'obtention d'un bail ou au paiement des loyers.

La Commune participe également au financement d'appartements à encadrement médico-social, relevant de la politique médico-sociale et du maintien à domicile. À Chantovent, 27 appartements propriétés de la Commune sont loués à des conditions adaptées, ainsi que 3 appartements de la Fondation sociale au chemin du Milieu et une dizaine d'autres appartements situés au centre-ville, qui sont eux aussi loués à des conditions favorables.

Le Conseil communal est particulièrement attentif aux situations de précarité pouvant conduire certaines personnes à se retrouver sans logement ou à nécessiter une prise en charge urgente. Un dispositif de logements d'urgence existe à cet effet. Plus largement, l'action communale repose sur l'accompagnement social, l'aide ponctuelle et l'orientation vers les dispositifs existants, en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs actifs sur le terrain.

Dans cette volonté de coordination et de vigilance, un réseau précarité a été mis en place avec la déléguée sociale de la Ville, réunissant notamment le service social du CMS, la police, le service de la

CONSEIL GENERAL

curatelle, l'association Tremplin, Addiction Valais ainsi que la Pastorale oecuménique de la rue. Ce travail en réseau permet d'identifier plus rapidement les situations préoccupantes et d'apporter des réponses adaptées à l'évolution des réalités sociales.

Toutes les personnes engagées dans ce dispositif accomplissent un travail important, que je tiens à saluer. Si les situations sont parfois complexes et les réponses imparfaites, ce travail de proximité et de coordination demeure essentiel et sera poursuivi avec constance.

Enfin, le Conseil communal souligne que la ville de Martigny s'engage de manière concrète en faveur du bien-être de l'ensemble de la population, à travers de nombreuses actions sociales et de proximité, destinées à répondre aux besoins des citoyens les plus fragiles comme de l'ensemble des habitants. Je reste à disposition pour toute question. Merci de votre écoute.

6.3 Commentaire du Conseil municipal / Aurélie Chappaz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie ma collègue Sandra Moulin-Michellod pour la présentation de la position du Conseil municipal par rapport aux questions de Mme Dini concernant le volet social.

Je complète ces réponses pour ce qui concerne l'aménagement du territoire et les constructions, étant en charge de ce dicastère.

Comme vous le savez, nous sommes en pleine révision du PAZ /RCCZ. Les définitions des différentes zones que ça soit celles existantes ou les futures, ne sont pas des outils permettant d'agir directement sur cette thématique. En effet, on y définit principalement des affectations, des densités, des hauteurs et des distances. Des contraintes réglementaires sur des fourchettes de loyer dans un RCCZ ne correspondent pas à la volonté de l'Exécutif d'exercer une politique active du logement comme précisé précédemment.

Cependant, l'Exécutif a le souci et la volonté de prévoir dans sa planification territoriale des zones d'habitat à échelle humaine de quartier avec des voies de mobilité douce, des places de jeux et des infrastructures scolaires et sportives de quartier permettant une mixité sociale et par conséquent une cohésion sociale naturelle.

Lors d'une demande d'autorisation de construire, chaque bâtiment est analysé en tenant compte de son implantation dans le quartier. Une attention particulière est portée à la mixité du type d'appartement. S'il s'agit d'un bâtiment important, des études complémentaires peuvent être demandées, notamment une étude de mobilité et son impact sur le tissu bâti environnant.

On a construit et on construit encore beaucoup à Martigny.

Dans le rapport d'activités présent dans le fascicule des comptes annuels, on peut suivre le volume des dossiers traités en commission des constructions qui sont entre 300 et 500 dossiers chaque année avec pour ces 5 dernières années une moyenne plus proche des 450 dossiers.

Ce volume de dossiers traités doit être analysé en parallèle avec l'augmentation de la population, nous sommes passés de l'ordre de 17'700 habitants fin 2016 à environ 24'000 aujourd'hui. Soit de l'ordre de 35 % d'augmentation.

Pour répondre à la question précise de Mme Dini, à ce jour, on peut dénombrer 268 appartements en projet, 207 autorisés et 480 en cours de construction. Ceux-ci peuvent être à la vente mais aussi pour la location avec une mixité de type d'appartements et de loyer selon le type de construction. Des projets de rénovation et de transformation de logements existants constituent une bonne partie de ces constructions, offrant ainsi des possibilités de logement à loyer moyen proche des centres.

Des plans de quartier sont aussi en cours d'étude plus ou moins avancée. Du côté du fond du Chemin du Milieu (lieu-dit Prallion) 120 appartements, Rue de la Fusion (Symbiose) 135, Place de Rome 240, Charrat nouveau quartier mixte 171 et 153, soit un total de 819 appartements. Ces chiffres sont à

CONSEIL GENERAL

prendre avec précaution, en effet les procédures sont parfois longues et les investisseurs ne sont pas toujours pérennes (base : moyenne de 100 m2 SPB par appartement).

Quant est-il du taux de vacance actuel à Martigny ? Selon les derniers chiffres de l'OFS de juin 2025, à Martigny le taux est de 2,06%. On parlait il y a 4-5 ans d'un taux plus proche de 5%. La situation suit la tendance actuelle suisse mais sans parler encore de pénurie (1%). Les 3 et 4 pièces semblent être les types d'appartement les plus vacants. Ces chiffres doivent toujours être pris avec précaution car ils dépendent entre autres de la communication de la part des régies et gérances et ne reflètent pas toujours les situations des privés.

<https://www.bwo.admin.ch/fr/newsb/4EOYzS4sVwTFIKxWvUEiR>

Comme l'a dit précédemment ma collègue, Le Conseil municipal est attentif à la cohésion sociale et au bien-être de la population par des actions de proximité et par le souci de planifier un urbanisme de quartier avec les infrastructures publiques qui l'accompagne.

6.4 Groupe UDC / François-Xavier Flipo

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

La question posée à l'issue de cette interpellation est destinée au Conseiller communal, Dorian Farquet.

Le travail en commission de gestion est passionnant. On y côtoie de fines lames, des avocats, notaires, comptables, RH pour qui la lecture des chiffres est une évidence.

D'autres conseillers généraux, de formations différentes, peut-être moins pointus mais tout autant tranchants et pragmatiques, apportent une belle complémentarité au groupe de cette législature. Je pense être de la seconde.

À la lecture des comptes, nous apprenons que le taux de fréquentation du camping de Martigny progresse de 16.73% soit 13613 nuitées, seconde meilleure année depuis le Covid

Comme aurait dit un ancien candidat à la présidence française, Michel Colluci :

« Mais dis donc, c'est qui ne devait pas fermer celui-là ? »

Une consultation rapide des archives du groupe Udc, nous rappelle que l'activité du camping a été pérennisée grâce à l'intervention de Léonard Ginadda en mars 2023 et cela jusqu'en 2049.

Une nouvelle occasion de rappeler l'importance de notre mécène.

Un conseiller général s'il n'a pas les réponses spontanées, ou lors des séances de commissions, ou lors des séances de réponses de la Commune, il tente les divers lors du plénum.

Ce soir évoquer le camping, c'est forcément penser à la route du Levant. La densification de notre pays à plus de 9 millions d'habitants devient très problématique.

La dangerosité de cette route lors des moments d'affluence en fin de journée depuis la bifurcation de la route des chenevières, avec des sorties depuis le centre commercial et le passage piétons, le croisement de la ligne discontinue par les véhicules sortant du centre commercial et ce passage finira par entraîner par manque de visibilité un accident corporel.

On peut légitimement se demander si une ligne blanche continue depuis la hauteur du camping jusqu'au giratoire des Neuilles ainsi qu'une réorganisation des entrées et sorties de la surface commerciale rendant impossible la traversée des voies peuvent être envisagées.

Selon les informations trouvées, la Commune partage avec le canton la souveraineté sur des secteurs distincts de cette voie importante de la cité. C'est donc d'une complexité digne d'un conseiller

CONSEIL GENERAL

communal.

Monsieur le conseiller communal, le problème est-il déjà identifié par vos services, une réflexion avec le canton est-elle en cours ?

6.5 Commentaire du Conseil municipal / Dorian Farquet

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Pour vous répondre c'est même plus complexe que ça puisqu'au final il y a encore l'OFROU également qui est partenaire puisque le giratoire de la sortie d'autoroute est propriété de l'OFROU et non du canton et ni la commune. Donc c'est clair que ce sont des entrées de ville, c'est des axes qui sont principaux. On l'a vu également lorsque le tunnel du Mont Chemin est fermé pour fermeture technique.

On a aussi des grosses discussions à ce jour avec L'OFROU et le canton par rapport à ces travaux à venir du tunnel du Mont Chemin qui vont encore plus accentuer la problématique de la rue du Levant. Donc on se dirige semble-t-il vers une fermeture de nuit, donc certainement plus longue, mais de nuit, que de nuit, donc ce qui fait que ça sera bien plus adéquat pour la population martigneraise. Sinon par rapport aux accès, donc comme vous l'avez dit, c'est un axe qui est 100% en main cantonale au niveau de la rue du Levant.

On n'a aucun tronçon qui est en main communale, donc c'est totalement le canton qui gère tous les accès qui débouchent sur cet axe. Au niveau de la Commune de Martigny, on a essayé, vous l'avez pu le voir certainement quand on a eu des travaux au niveau du stade d'Octodure, donc on a fait toute une série de places de dépose minutes, donc qui permet au final aux parents de pouvoir accéder, déposer du bon côté de l'axe routier et de reprendre également les différents jeunes qui participent aux différents entraînements dans la zone du stade d'Octodure. Donc c'est une des mesures.

On a également aussi possiblement augmenté le nombre de stationnements vélos et puis on a aussi, avec le passage inférieur des Neuvilles, mis un grand accent sur la mobilité douce depuis le côté des voies TMR, donc pour que tout l'accès au stade se fasse au maximum au niveau de la voie TMR et pour diminuer au maximum au final la circulation de la mobilité douce sur la rue du Levant, qui reste un axe vraiment principal de la ville en dehors de la partie autoroutière et comme on le sait tous, Martigny est en entonnoir, donc si on ne veut pas de voiture ou moins de voiture au centre-ville, on doit les déporter sur les axes principaux secondaires en périphérie de la ville et ça en fait partie.

Après, on est toujours en contact avec le Canton pour analyser les défenses sorties et on a aussi eu des discussions dernièrement par rapport aux travaux, si vous avez pu remarquer, au niveau du camping. Des travaux sont en cours, le camping investi pour une réflexion, donc on a aussi une discussion avec eux pour adapter ces entrées et sorties du camping pour essayer d'améliorer un petit peu la situation.

Le Président remercie tout le monde et souhaite une agréable soirée ainsi que de belles relâches estivales à toutes et à tous. La séance plénière se clôture à 21h35.



VILLE DE
MARTIGNY

Martigny
european energy award



CONSEIL GENERAL

Sandy Monnet
Président du Conseil général

Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil général